

MAIRIE DE JUVIGNAC
Direction de l'Aménagement
153 les allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-XE-006570-03 Version du : 20/02/2025 Page 1/3

Annule et remplace la version AR-25-XE-006570-02, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.

Dossier N° : 25XE00237

Date de réception : 06/01/2025

Référence bon de commande : CONTROLE SANITAIRE DES EAUX MINERALES NATURELLES

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau minérale	BUVETTE BEC 1	(1203) (voir note ci-dessous) Correction du numéro d'accréditation qui n'avait pas été modifié sur certains paramètres à la suite du transfert de l'accréditation N°1-7086 sur 1-7019

(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres physico-chimiques identifiés par # et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation

(1351) Réémission du rapport d'analyses : Modification des données administratives

N° ech **25XE00237-001** | Votre réf. (1) **BUVETTE BEC 1**

Limites	Limites Conditionnées (EMN)		
Réglementation	Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 modifié relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique.		

Préleveur	Zanfini Roger	Nom UGE	TH. JUVIGNAC
Date et heure de prélèvement	06/01/2025 11:35	Code exploitant	00121
Date de réception	06/01/2025 19:00	Nom Exploitant	MAIRIE DE JUVIGNAC
Début d'analyse	06/01/2025 19:36	Code installation	004438
Motif de prélèvement	CS : Contrôle sanitaire fixé par décision de l'ARS	Code point de prélèvement	0340000005079
Type de visite	TU: point d'Usage Thermal	Code PSV	0000005079
Type d'analyse	C1	Nom point de prélèvement	TH. BUVETTE JUVIGNAC
Code intervention (PLV)	00326849	Type d'eau	MI
N° d'analyse DDASS	00328619	Commune	JUVIGNAC
Code UGE	0803	Localisation du prélèvement	BUVETTE BEC 1

PARAMETRES DE PRELEVEMENTS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPE7 : Prélèvement pour eaux minérales ou thermales (acc) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 *	-			
Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - NF EN ISO 19458 - FD T 90-520				

MICROBIOLOGIE DES EAUX

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMVAY : Coliformes thermotolérants (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins	< 1	ufc/250 ml	0	
Numération - Filtration sur membrane - Méthode interne adaptée de la NF EN ISO 9308-1				
UM8RF : Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Prestation réalisée par nos soins *	< 1	ufc/250 ml	0	
COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 16266				
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 *	< 1	ufc/250 ml	0	
Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2				
UMRLK : Micro-organismes revivifiables 36°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 *	< 1	ufc/ml	20	
Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222				
UM8B0 : Micro-organismes revivifiables 22°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 *	< 1	ufc/ml	100	
Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222				
UM8EH : Escherichia coli et bactéries coliformes (/250ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019				
Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 9308-1:2000				
Bactéries coliformes *	< 1	ufc/250 ml	0	
Escherichia coli *	< 1	ufc/250 ml	0	

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES GENERAUX

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins #	63	NFU		
Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1				

MINERALISATION

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IGK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019				
Potentiométrie [Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température] - NF EN 27888				
Température de mesure de la conductivité	14	°C		
Conductivité à 25°C *	580	µS/cm		

N° ech **25XE00237-001** | Votre réf. (1) BUVETTE BEC 1

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG103 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019				
Potentiométrie - NF EN ISO 10523				
pH à T°C	*	7.4	Unités pH	
Température		13	°C	

PARAMETRES AZOTES & PHOSPHORES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG07B : Ammonium Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019				
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1				
Ammonium (NH4)	*	<0.0500	mg NH4/l	
Azote ammoniacal	*	<0.0400	mg N/l	



Olivia Belin
Responsable Dptmt Coord Projets
Cits

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.